

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

**Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,**

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,  
Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Considérant les travaux de rabotage avec application d'enrobé pour le compte de la MEL, par la société RAMERY TRAVAUX PUBLICS, rue Jean Delattre, il convient de modifier notre arrêté 2020-27813 en date du 27 octobre 2020 et prendre toutes dispositions pour en permettre leur réalisation et garantir la sécurité des usagers,

**N° 2020 – 27857.**

### **ARRETONS**

#### **Article 1.**

L'article 1 de notre arrêté 2020-27813 en date du 27 octobre 2020 est modifié comme suit :  
A compter du 17 novembre 2020 et jusqu'au 18 novembre 2020 la circulation des véhicules de toute nature à l'exception des véhicules de secours et lutte contre l'incendie se fera sur la voie de circulation au droit et à l'avancement des travaux, rue Jean Delattre et sera règlementée par feux tricolores de chantier ou par pilotage manuel. La rue sera fermée à la circulation sauf pour les riverains de 8h30 à 17h00. Une signalisation sera mise en place par l'entreprise RAMARY TRAVAUX PUBLIC afin de réaliser les travaux cités ci-dessus.

#### **Article 2.**

Les autres articles de notre arrêté 2020-27813 restent inchangés.

**N° 2020 – 27857.**

**Article 3.**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés.

**Article 4.**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Direction Générale Opérationnelle CS 2068- 59028 Lille Cedex,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 LEZENNES.
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- Entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLIC 1bis, rue du Grand Logis 59840 LOMPRET.



Fait à VILLENEUVE D'ASCQ,  
le 12 novembre 2020,  
Le Maire,

Gérard CAUDRON.

Affiché le : **17 NOV. 2020**